

La société de l'information : l'affaire de tous

Marc Furrer



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aspd/560>

ISSN : 1663-9669

Éditeur

Institut de hautes études internationales et du développement

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2003

Pagination : 123-125

ISSN : 1660-5934

Référence électronique

Marc Furrer, « La société de l'information : l'affaire de tous », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 22-2 | 2003, mis en ligne le 22 mars 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/560>

La société de l'information: l'affaire de tous

Marc Furrer*

L'importance des droits humains

Dans une société de l'information et du savoir, la liberté d'information et de communication est un droit fondamental de tous les individus.

L'accès libre et universel aux informations et l'échange de savoirs sont une condition essentielle du développement économique, social et culturel de chaque être humain sur toute la planète. Personne ne peut, par principe, en être exclu et tous les êtres humains devraient pouvoir participer à la société de l'information.

La liberté d'information, de même que la liberté d'opinion, est une condition fondamentale du libre choix des individus, du fonctionnement de la démocratie et de l'existence même de la société de l'information. De plus en plus, ces libertés sont également considérées comme une condition essentielle du travail et de l'éducation, ceux-ci figurant au nombre des droits humains. En effet, sans accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), il devient toujours plus difficile de faire du commerce ou d'obtenir du matériel scolaire.

L'Etat et les autres acteurs

La société de l'information n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, elle

concerne au même titre le secteur privé et la société civile.

Dans une société de l'information, il incombe à l'Etat de définir les conditions-cadres de régulation et de coordination nécessaires aux différents acteurs. L'Etat doit assurer en premier lieu un cadre technique (normes, accords internationaux, etc.) qui fonctionne, pour que les données électroniques puissent circuler. L'Etat doit ensuite fournir les garanties légales d'un accès universel et de la liberté d'information et de communication pour tous les citoyens. Parallèlement, il doit aussi définir les limites de cette liberté, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger les membres de la société de l'information contre les abus de tiers (protection des données, pornographie pédophile, etc.). Il revient à l'Etat de veiller au respect de ces conditions et, en cas de violation, de prendre les mesures utiles et de punir les contrevenants. Enfin, l'Etat doit pouvoir utiliser lui-même les nouvelles TIC pour accroître son efficacité et la transparence dans ses rapports avec les citoyens et citoyennes (*e-government, e-democracy, etc.*).

L'économie privée reste le moteur du développement économique et technique; elle doit pouvoir évoluer le plus librement possible à l'intérieur du cadre défini par l'Etat. Les TIC en soi ne représentent qu'une innovation

* Directeur de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et chef de la délégation suisse au Sommet mondial sur la société de l'information, Suisse.

de base, qui aura des effets dans les domaines sociaux, culturels et, bien sûr, économiques. L'économie privée doit utiliser ces innovations pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois.

La société civile, elle, doit utiliser les TIC pour la vie sociale et culturelle. Ces nouvelles technologies ouvrent en effet à tous ses membres de nombreux champs d'activités et perspectives d'échanges, aux niveaux local, national et international. Les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans le processus de transition vers la société de l'information. C'est à elles d'amener, dans le débat politique et social sur le développement de la société de l'information, les préoccupations des personnes ou groupes qu'elles représentent ; les ONG doivent enfin s'engager en faveur d'une société de l'information non discriminatoire et ouverte au plus grand nombre.

Des chances et des risques pour les pays du Sud

Les possibilités d'accès aux nouvelles TIC dans le monde sont aujourd'hui très inégales. Il existe une « fracture numérique » entre les pays riches et les pays pauvres, mais il y a aussi des inégalités à l'intérieur des pays, déterminées non seulement par le revenu, mais encore par d'autres facteurs tels que l'éducation, la culture ou l'origine ethnique. Alors que 88 % des usagers d'Internet vivent dans des pays industrialisés, le continent africain tout entier – avec plus de 785 millions d'habitants – n'en représente que 0,8 %. En outre, on retrouve une asymétrie dans les langues du web : 80 % du contenu d'Internet est rédigé en anglais, une

langue qui n'est parlée que par environ 6 % de la population de la planète. La plupart des quelque 7000 langues et idiomes du monde ne sont pas ou très peu présents sur Internet. Les populations qui ne parlent aucune des langues courantes sur le web n'ont donc pas accès aux TIC et à ses avantages. Une inégalité entre les langues équivaut en définitive à une inégalité entre les cultures et les identités qui y sont liées.

Autre danger, la fracture du monde entre « inforiches » et « infopauvres », ce qui pourrait accroître les déséquilibres existants et handicaper encore plus le développement de groupes de population déjà défavorisés dans les domaines social, économique et culturel. De nombreuses langues, cultures et identités peuvent se retrouver marginalisées, voire menacées de disparition.

Les TIC ne sont toutefois pas porteuses que de dangers, elles représentent aussi une chance d'améliorer le sort des plus défavorisés. Elles offrent à ces derniers la possibilité d'accéder à l'information et aux connaissances plus facilement, efficacement et à bon compte :

- ❑ les TIC facilitent la création et la transmission de contenus culturels, les rendant plus accessibles. Grâce aux TIC, par exemple, des émigrés ou exilés peuvent, à distance, participer à la vie culturelle de leur patrie et la promouvoir (*e-culture*) ;
- ❑ les TIC peuvent offrir à de petites et moyennes entreprises dans les pays en développement un meilleur accès aux marchés internationaux (*e-commerce, e-business*) ;
- ❑ les habitants de régions reculées peuvent, grâce aux TIC, communi-

- quer plus facilement avec leur gouvernement et leur administration, et formuler leurs besoins (*e-government, e-democracy*);
- les TIC peuvent promouvoir la transparence et la liberté d'information, par conséquent aussi la participation et l'autodétermination de la population ainsi que la démocratisation de la société (*e-democracy*);
 - dans le domaine de l'éducation, les TIC permettent d'accéder à une meilleure formation (*e-education, e-learning*);
 - dans le domaine de la santé également, les TIC offrent des perspectives nouvelles, notamment par le transfert de savoir-faire dans les régions défavorisées et le traitement plus approprié des maladies (*e-health*).

Si les TIC favorisent effectivement la globalisation, elles peuvent aussi contribuer à en corriger les inconvénients et effets négatifs.